

Informations Bilan des NAO Et « Augmentation » individuelle

Les réunions des syndicats avec la direction à propos des augmentations de salaires se sont terminées ce mardi 30 juin 2020, par la quatrième réunion des N.A.O.

C'était la troisième à laquelle la CGT participait puisqu'en ouvrant les N.A.O. la direction prétendait ignorer l'existence du syndicat CGT qui pourtant lui avait demandé en mai de commencer les N.A.O.

Pour la délégation CGT, quatre salariés différents ont participé à au moins une de ces trois réunion.

Le Code du travail prévoit que la délégation d'un syndicat peut être composé du délégué syndical plus un salarié, soit deux salariés.

La CGT-Cosmeva a désigné Hugues Gillard en tant que délégué syndical pour remplacer Maurad Benderradji parti en retraite l'été dernier. Ce n'était pas urgent de désigner un délégué syndical mais surtout pas facile de décider qui pour prendre la suite de Maurad.

La CGT-Cosmeva peut négocier et signer des accords avec l'entreprise.

Les demandes de la CGT pour ces N.A.O. ont été affichées sur les panneaux syndicaux et transmises à la direction lors de la deuxième réunion, le vendredi 19 juin.

Nous avons demandé une compensation correcte du temps d'habillage. Nous avons demandé aussi une prime d'équipe. Cela sera le sujet de négociations qui s'ouvriront cet automne. A suivre donc.

Dans ces réunions, il n'y a aucune discussion sur les salaires.

La direction écoute poliment mais explique par ailleurs que le « contexte économique » est très mauvais. Le déficit permanent mais surréaliste de Cosmeva sert de prétexte pour prétendre qu'il n'y a pas d'argent pour les salaires.

De notre coté, nous affirmons que les salariés à 1200 € ou 1400 € net n'ont pas de compte au Luxembourg ou ailleurs, ni de nombreuses filiales permettant des mouvements financiers multiples.

Quand on a uniquement un salaire pour vivre et que celui-ci est inférieur à 1800 € net, ce n'est pas facile .

Il est évident que les 100 € mensuel demandés ne serait même pas suffisant.

La CGT-Cosmeva est pour une augmentation uniforme pour tous. Tous les salariés subissant la hausse du coût de la vie, tous les salariés doivent avoir au moins ce rattrapage. Sinon, cela revient à baisser le salaire réel.

Un pour cent pour un salaire de 4000 € cela fait 40 € en plus par mois. Tant mieux pour ce salarié. Mais un salarié à 1600 ou 2000 € ne gagnera lui que 16 ou 20 € de plus par moi.

Alors que ce salarié aurait bien besoin aussi de 40 € de plus par mois.

La direction reste sur ses « propositions » :

Enveloppe d'1 % pour des augmentations individuelles, c'est-à-dire que les responsables de services vont proposer qui a droit à combien. La direction validera ou non ces choix. Donc la direction décide en dernier ressort.

D'après la direction, pas de critère particulier identiques aux autres années : ancienneté d'au moins un an ou présence minimum. Donc logiquement, les nouveaux embauchés pourraient aussi avoir une augmentation.

Il est impensable de signer un accord sur de telles augmentations de salaires : des salariés n'auront rien c'est inacceptable, 1 % c'est bien trop peu.

La direction prévoyait que l'augmentation ne serait appliquée qu'en juin 2020 seulement.

Nous lui avons rappelé que tous les ans, l'augmentation décidée en mars, avril ou mai a été rétroactive à janvier. Pourquoi ce changement.

La direction prétendait que l'an dernier l'augmentation décidée en mai 2019 avait été rétroactive à avril 2019 uniquement.

Nous avons quand même demandé la rétroactivité à janvier.

La direction a accepté que son augmentation décidée en juin soit rétroactive à janvier.

Vérification faite, l'accord salarial de 2019 signé le 30 avril 2019 prévoyait bien la rétroactivité à janvier 2019.

Jour « Père Noël » accordé aux mêmes conditions que l'an dernier.

Au bilan, ce n'est pas dans ce genre de réunion que les salariés peuvent obtenir de véritables augmentations de salaires. Pour cela, la discussion tranquille dans une salle de réunion n'est pas suffisante.

C'est entre autre ce qu'avait voulu exprimer l'ancien délégué syndical, Maurad Benderradji, l'an dernier quand il avait décidé de ne pas participer aux réunions N.A.O.

Récupération fûts 220 litres propres

Il y a plusieurs mois, nous avions demandé au service HSE de voir s'il est possible pour les salariés de récupérer des fûts 220 litres éliminés comme déchet.

Nous avons profité de cette dernière réunion N.A.O. pour demander une réponse à direction.

La direction n'est pas contre mais doit d'abord vérifier plusieurs points. Si ces fûts ne sont pas réutilisables en production. Si le nombre de candidat est bien supérieur au nombre de fût disponible, déterminer des critères justes et des modalités de distribution.

La réponse de la direction ne doit pas tarder.

Les planteurs de salade doivent être attentifs.